

GROUPEMENT D'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

AFIN D'AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI

Depuis juin 2023, Territoire d'énergie 90 propose aux communes de -10 000 habitants du Territoire de Belfort un groupement de commande pour la réalisation d'audits énergétiques qui vient compléter l'accompagnement du service Transition Énergétique.

LES ++



EXPERTISE



PRISE EN CHARGE À 70%



MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE



ACCOMPAGNEMENT
DE PROXIMITÉ

UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE, C'EST QUOI?

Plus poussé qu'un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) réglementaire, un audit est un diagnostic complet des performances énergétiques d'un bâtiment, qui aboutit vers des préconisations concrètes, chiffrées et argumentées d'économie d'énergies et d'utilisation d'énergies renouvelables.

Outil d'aide à la décision, il amène la commune à réaliser des investissements appropriés.

POUR QUI ET QUOI ?

Depuis plusieurs années, Territoire d'énergie 90 accompagne les communes dans des actions, orientées vers la sobriété énergétique de leur patrimoine et le recours aux énergies renouvelables.

Cet accompagnement a soulevé la nécessité de réaliser des audits énergétiques pour favoriser la mise en œuvre de travaux de rénovation performants des bâtiments communaux.

QUEL EST LE FONCTIONNEMENT ?

Afin d'éviter des consultations très onéreuses effectuées par des bureaux d'études, Territoire d'énergie 90 vous propose une prestation d'aide à la décision permettant des démarches simplifiées.

Dans le cadre d'un appel d'offre lancé par Territoire d'énergie 90, 5 prestataires ont été retenus. Les prestations attendues sont conformes aux exigences du cahier des charges de la Région « Effilogis 2023 ».



CONTACT

Interlocuteur

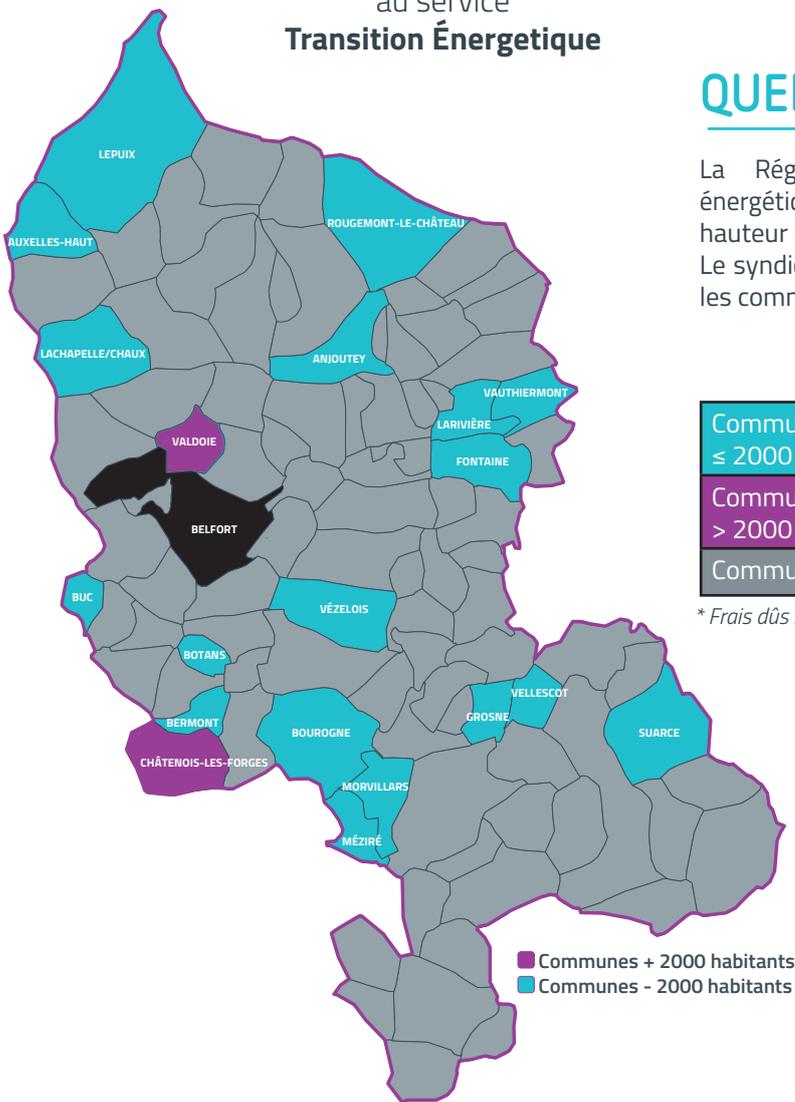
Nabila Oubaid

Conseillère Énergie
noubaid@territoiredenergie90.fr

Tél. 03.39.03.43.37

COMMUNES ADHÉRENTES

au service
Transition Énergétique



QUEL COÛT POUR MA COMMUNE ?

La Région Bourgogne-Franche-Comté finance les audits énergétiques regroupés et portés pas Territoire d'énergie 90 à hauteur de 70%.

Le syndicat prend en charge entre 80 et 90% du restant dû pour les communes adhérentes.

	Frais fixes du syndicat*	Reste à charge du /des audits
Commune adhérente ≤ 2000 habitants	300 €	10%
Commune adhérente > 2000 habitants	350 €	20%
Commune non adhérente	400 €	30%

* Frais dûs même si l'audit énergétique n'est pas réalisé.



MA COMMUNE EST INTÉRESSÉE, QUEL EST LE PROCESSUS ?



ACTION À EFFECTUER PAR :

- Le syndicat
- La commune
- Le prestataire

En partenariat avec :



Syndicat Intercommunal d'Énergies du Territoire de Belfort
Avenue de la gare TGV - La Jonction 1 - Tour 5 - 90400 MÉROUX-MOVAL
contact@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.25

www.territoiredenergie90.fr

Notre énergie au service de vos énergies